

**Délibération
du Conseil de Communauté****Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 55
Membres absents : 23
Procurations : 10

Séance du 24 avril 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 24 du
mois d'avril, à 18 h 30, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 17/04/2025
Date de transmission : 29/04/2025
Date de mise en ligne : 05/05/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. FERON Jules), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), M. SAVARY Nicolas, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

10^{ème} QUESTION

Approbation de la convention du Pacte Territorial Rénov' Habitat 68 pour la période 2025-2029

(DELIBERATION n° 2025-062)

« France Rénov », Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) piloté par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), propose une offre de service universelle d'information, de conseil et d'accompagnement aux particuliers s'inscrivant dans une démarche d'amélioration de leur logement.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle contractualisation pour sa mise en œuvre et son financement a pris le relais du dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) et des Programmes d'Intérêt Général (PIG) existants en matière d'habitat : le Pacte Territorial France Rénov'.

Ce dernier vise une meilleure lisibilité du service rendu aux ménages, un fonctionnement adapté aux besoins des usagers et une bonne accessibilité des Espaces Conseil France Rénov' présents sur le territoire. Il s'articule autour des trois volets :

- Volet 1 : dynamique territoriale
- Volet 2 : information, conseil et orientation
- Volet 3 : accompagnement des ménages.

À l'échelle alsacienne, en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg et de Mulhouse Alsace Agglomération (EPCI délégataires des aides à la pierre), le choix a été fait de conclure des pactes départementaux. Saint-Louis Agglomération a ainsi participé à l'élaboration du Pacte Territorial Rénov' Habitat 68, porté par la Collectivité européenne d'Alsace en partenariat avec l'ensemble des PETR et EPCI haut-rhinois.

Ce pacte permettra à Saint-Louis Agglomération de disposer, pour la période 2025-2029, des moyens d'ingénierie et financiers nécessaires à la poursuite et au développement de ses interventions en faveur de la rénovation énergétique, de l'adaptation du parc de logements à la perte d'autonomie et au handicap, de la lutte contre l'habitat indigne et du soutien aux copropriétés en difficultés.

À titre indicatif, Saint-Louis Agglomération et ses partenaires prévoient de mobiliser une enveloppe de 463 000 € sur 5 ans pour mettre en œuvre des actions en la matière. Dans ce cadre, la participation financière de l'ANAH s'élève à 231 500 € soit 50% des dépenses subventionnables, Saint-Louis Agglomération y contribuant à hauteur de 168 915 € soit 33 783 € par an.

Sur avis favorable des Commissions Habitat et Environnement-Climat-Energie et du Bureau, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention du Pacte Territorial Rénov' Habitat 68, jointe en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent, et de prendre les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 avril 2025

La Secrétaire de séance,



Pascale SCHMIDIGER

Le Président,



Jean-Marc DEICHTMANN

